Certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.T

Adresse de l'entreprise : 15 RUE DU 141 RIA 13003 MARSEILLE 03

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 4 2 2 8 1 7 3 5 3 0 0 0 4 4

Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Exercice N, clos le 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES: Frais d'établissement *	AB			AC		
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES: Frais de développement*	CX			CQ		
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES: Concessions, brevets et droits similaires	AF	598	598	AG		
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES: Fonds commercial	AH			AI		
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES: Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ			AK		
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES: Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL			AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES: Terrains	AN			AO		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES: Constructions	AP			AQ		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES: Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	38 290	24 268	AS	14 022	20 657
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES: Autres immobilisations corporelles	AT	163 423	69 166	AU	94 258	219 828
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES: Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV			AW		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2): Participations	CS			CT		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2): Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU			CV		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2): Créances rattachées à des participations	BB			BC		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2): Autres titres immobilisés	BD			BE		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2): Prêts	BF			BG		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2): Autres immobilisations financières *	BH			BI		
	TOTAL (II)	BJ	202 311	94 031	BK	108 279	240 485
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *: Matières premières, approvisionnements	BL			BM		
	STOCKS *: En cours de production de biens	BN			BO		
	STOCKS *: En cours de production de services	BP			BQ		
	STOCKS *: Produits intermédiaires et finis	BR			BS		
	STOCKS *: Marchandises	BT			BU		
	STOCKS *: Avances et acomptes versés sur commandes	BV			BW		1 600
	CREANCES: Clients et comptes rattachés (3) *	BX	293 877		BY	293 877	251 562
	CREANCES: Autres créances (3)	BZ	39 573		CA	39 573	62 150
	CREANCES: Capital souscrit et appelé, non versé	CB			CC		
	DIVERS: Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD			CE		
	DIVERS: Disponibilités	CF	446 977		CG	446 977	344 418
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	893		CI	893	
	TOTAL (III)	CJ	781 320		CK	781 320	659 730
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	983 630	1A 94 031		889 599	900 215

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SB T.N

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise SAS A.S.T — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 5 183)	DA	5 183	5 183
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	762	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	25 095	25 095
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	598 656	434 487
	Report à nouveau	DH		110 875
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**23 145**	**53 294**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**652 842**	**629 697**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	54 710	95 608
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	82 579	55 774
	Dettes fiscales et sociales	DY	73 998	101 297
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	25 470	17 839
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**236 757**	**270 518**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**889 599**	**900 215**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	236 757	270 518
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SB T.N

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **889 599** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

  - un total produits de **1 457 542** euros
  - un total charges de **1 434 397** euros

  - dégage un résultat de **23 145** euros

L'exercice considéré :
- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SAS A.S.T** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **889 599** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 457 542** euros et un total **charges** de **1 434 397** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **23 145** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	598					598
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**598**					**598**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	38 290					38 290
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	306 137		252		157 634	148 755
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	17 522		6 126		8 980	14 668
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**361 949**		**6 378**		**166 614**	**201 713**
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	TOTAL	362 546		6 378		166 614	202 311

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			598			598
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**598**			**598**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			17 633	6 635		24 268
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			95 020	36 656	69 414	62 262
	Matériel de bureau, mobilier			8 811	7 072	8 980	6 903
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**121 464**	**50 363**	**78 394**	**93 434**
	TOTAL			**122 062**	**50 363**	**78 394**	**94 031**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

A.S.T
SAS au capital de 5 183,41 euros
Siège social : 15 Rue du 141ème R.I.A
13003 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 422 817 353

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-deux juin, à 17 heures,

A Marseille,

Les associés de A.S.T, Société par actions simplifiée au capital de 5 183.41 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la présidence.

- Monsieur Thierry NABET détenant 16 actions du capital social de la Société ;
- Madame Sylvie BENAMO détenant 18 actions du capital social de la Société.

Total : 34 actions.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry NABET en sa qualité de Directeur Général.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la présidence ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- Rémunération de la Présidence ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion ;
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 ;

- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidence sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à **l'unanimité**.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 23 145 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 23 145 euros ;
- Réserves réglementées : 25 095 euros ;
- Autres réserves : 598 656 euros.

Affectation :

- Autres réserves : 621 801 euros.

Conformément à la loi, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois derniers exercices :

- Année 2024 0 euro
- Année 2023 0 euro
- Année 2022 0 euro

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à **l'unanimité**.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune des conventions précitées n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à **l'unanimité**.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'indemnité allouée à Monsieur Samuel NABET, Président, qui pour l'exercice écoulé, s'est élevée à la somme de 29 623.42 €, outre le remboursement de ses frais.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à **l'unanimité**, étant observé que l'intéressé n'a pas pris part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à **l'unanimité**.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les Associés.

Thierry NABET

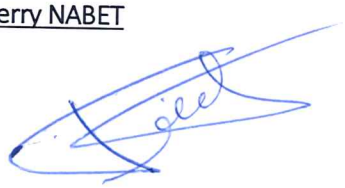

Sylvie BENAMO

